



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Edimbourg, Royaume-Uni du 5 au 9 octobre 1981

“Documentation de l’Office des Brevets Européens”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à l’occasion de son Congrès Mondial à Edimbourg, du 5 au 9 Octobre 1981, a adopté la résolution suivante:

La FICPI **soutient fermement** le principe selon lequel la dissémination de la documentation technique devrait rester du ressort des Offices de brevets nationaux. Pour que ce but puisse être atteint, la FICPI **prie** l’Office des Brevets Européens d’apporter son soutien aux Centres de documentation des Offices de brevets nationaux et leur donner accès aux informations techniques stockées en ordinateur et à la disposition de l’Office des Brevets Européens.